



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

25 août 2010

### ENERPLAN REAGIT A LA BAISSSE DES TARIFS D'ACHAT DU PHOTOVOLTAÏQUE

Si le principe de la baisse avait déjà été intégré dans les propositions de la profession, celle-ci regrette que la complexité administrative s'intensifie. Plus qu'un coût à la charge de la filière, cela est source d'incertitudes pour les PME et PMI du secteur.

L'été est propice à ne faire durer que 8 mois ce qui devait perdurer jusqu'à 2012. Alors que le prix des modules photovoltaïques et accessoires est globalement stable avec des tendances haussières depuis début 2010, où étaient sortis les nouveaux tarifs d'achat de l'électricité solaire. Que la dynamique de nouvelles demandes de raccordement s'essouffle (moins 10% au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, moins 30% au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre). Le gouvernement vient d'annoncer par voie de presse pour le 1<sup>er</sup> septembre 2010 une baisse de 12% pour tous les tarifs, à l'exception du résidentiel inférieur à 3 kW intégré au bâti.

Si les professionnels du solaire ne sont pas hostiles par principe à une baisse des tarifs, qui était souhaitée par le secteur pour mieux réguler le développement du marché, ils n'ont pas été entendus sur les principales contreparties demandées : simplification administrative et introduction d'un coefficient d'insolation pour pondérer les tarifs de l'intégré au bâti. Le cadenas des contraintes administratives n'a pas encore été déverrouillé pour fluidifier le marché, alors que cela représente une charge lourde pour le secteur. Au contraire, le Comité d'Evaluation de l'Intégration au Bâti (CEIAB), a introduit la notion d'épaisseur dans la définition du plan de toiture, pour bénéficier du tarif intégré au bâti. Cette condition supplétive non prévue directement dans l'arrêté tarifaire, introduit un aléa sur le régime du tarif applicable en 2011 (58 ou 37 c€/kWh) en fonction de prescriptions locales d'urbanisme. Par ailleurs, le communiqué ministériel introduit la notion de cap (500 MW/an), qui n'est pas sans poser questions sur son application, notamment vis-à-vis d'une différenciation des segments de marché. Ces incertitudes, celles relatives à la marge de tolérance sur l'épaisseur finale du produit intégré dans le plan de toiture, comme celles du pilotage des tarifs en fonction du volume atteint, pénalisent le développement des PMI françaises du photovoltaïque intégré au bâti.

Enerplan retient de l'annonce gouvernementale un côté positif : le maintien du tarif sur le résidentiel, segment à fort contenu en emplois. Toutefois, le secteur doit s'attendre à parcourir la courbe d'apprentissage fiscale de façon accélérée et devra être extrêmement vigilant vis à vis des exigences in fine retenues par le CEIAB pour la définition de l'intégration au bâti.

Membre actif:



European  
Solar  
Thermal  
Industry  
Federation



[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Association loi 1901 – Siret 344 808 902 00045 – Ape 9499Z - Le Forum Bât B 515 av de la Tramontane Zone Athélie IV 13600 LA CIOTAT – France  
T: +33 4 42 32 43 20 F: +33 4 42 08 44 94

En dehors du résidentiel individuel, les autres segments de marché du photovoltaïque intégré au bâti, après une baisse de 17 à 30 % début 2010, vont connaître une nouvelle baisse de 12% au 1<sup>er</sup> septembre. Cela devrait très fortement ralentir le développement de nouveaux projets intégrés au bâti au-delà de 3 kW.

La volonté du gouvernement, qui vise à contenir la dynamique du marché photovoltaïque en France, risque au final de privilégier le développement des centrales au sol, tout en étouffant d'incertitudes l'émergence du photovoltaïque intégré au bâti. Ce qui n'est pas bon pour les PMI et PME d'un secteur à fort potentiel de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

Enerplan se fera fort, en tant que représentant des acteurs de terrain du photovoltaïque, de faire valoir durant la période d'automne ouverte aux débats sur l'adaptation du système de régulation des tarifs d'achat, la corrélation à rechercher entre l'incitation tarifaire et le contenu en emplois des différents segments de marché. Rappelons que le photovoltaïque intégré au bâti, tel qu'il se développe en France représente déjà plus de 7 000 équivalents temps plein non-délocalisables, avec un potentiel à 14 000 emplois d'ici 2012.

#### Contacts presse

**Agence Rumeur Publique** : Jérôme Broun : Tel : 01 55 74 52 34  
jerome@rumeurpublique.fr

**Enerplan** : Sarah FUTHAZAR / Tel : 04 42 32 43 25  
sarah.futhazar@enerplan.asso.fr

#### ENERPLAN, l'association professionnelle de l'énergie solaire

ENERPLAN représente la diversité de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

**Sa vocation** : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions** : Représenter les professionnels du solaire, animer et structurer la filière, développer la demande.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Membre actif:



European  
Solar  
Thermal  
Industry  
Federation



[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Association loi 1901 – Siret 344 808 902 00045 – Ape 9499Z - Le Forum Bât B 515 av de la Tramontane Zone Athélie IV 13600 LA CIOTAT – France  
T: +33 4 42 32 43 20 F: +33 4 42 08 44 94